



Communiqué de presse

Paris, le 26 mars 2019

Franck Riester, ministre de la Culture, se réjouit de l'adoption définitive de la directive « droit d'auteur » à la suite du vote du Parlement européen aujourd'hui

Le ministre remercie les députés européens qui ont su saisir l'opportunité historique d'adapter le droit d'auteur au nouvel environnement numérique. Cette directive comporte des avancées décisives et marque un premier pas vers une plus grande responsabilisation des plateformes. Le message porté par l'Union européenne est clair : tous les acteurs qui interviennent sur le marché européen doivent respecter nos préférences collectives, qu'il s'agisse du respect du droit d'auteur ou des règles fiscales.

L'adoption de la directive est une importante victoire pour les artistes, les journalistes, les entreprises européennes et les citoyens européens. C'est aussi une victoire pour l'Union européenne, car elle symbolise notre capacité à défendre nos intérêts et nos valeurs de manière collective.

En se dotant d'un cadre juridique fort, l'Europe s'inscrit pleinement et résolument dans la révolution numérique tout en préservant sa souveraineté culturelle.

A travers ce vote, la France et ses partenaires européens ont affirmé avec force leur ambition et leur projet pour l'Europe.

A la veille d'une échéance cruciale pour notre continent, l'adoption de ce texte est le signe d'une Europe unie, d'une Europe qui protège, d'une Europe qui défend son identité et sa diversité culturelle.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC